MUNICIPALITE DE COURTELARY

La commune de Courtelary, à la suite d'une réorganisation au sein de l'administration et au vue de la retraite d'un employé, met au concours, pour une entrée en service au **1er janvier 2024 ou à convenir,** le poste de :

Secrétaire municipal/e (70%)

Activités

- Co-responsable pour diriger et conduire l'administration communale
- Préparer et assister aux séances du conseil municipal et à diverses commissions
- Assurer le suivi des décisions et la rédaction des procès-verbaux
- Organiser et planifier les tâches et activités de l'administration générale
- Traiter des demandes de permis de construire
- Responsable de l'exécution ou de la délégation des tâches se rapportant à la police administrative

Profil souhaité

- CFC d'employé/e de commerce, complété par un Diplôme de cadre en administration communale ou disposé à suivre la formation
- Expérience dans un poste similaire et connaissance des logiciels NEST et Pro Concept, un atout
- Flexibilité, autonomie, pragmatisme et sens de l'organisation
- Orthographe parfaite et syntaxe de qualité
- Aisance dans la prise de notes et la tenue de procès-verbaux
- Goût pour les contacts humains et discrétion
- Langue maternelle française avec de bonnes connaissances de l'allemand

Nous offrons

- Travail autonome et varié au sein d'une petite équipe motivée et sympathique
- Possibilités de formation continue et de perfectionnement
- Conditions d'emploi répondant aux normes cantonales bernoises

Délai de postulation : 25 août 2023

Votre dossier complet de candidature est à adresser, avec mention « postulation », au Conseil municipal, Grand-Rue 58, case postale 59, 2608 Courtelary ou par courriel à fleury.admin@courtelary.ch

Le cahier des charges est disponible à l'administration municipale et sur www.courtelary.ch, sous la rubrique actualités. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Monsieur Vincent Fleury, Secrétaire municipal/administrateur des finances, au 032 944 16 01 selon les heures d'ouverture des guichets.

UNE COMMUNE DU Grand Chasseral